

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Septembre 1879.

Bulletin politique.

On ne parviendra jamais à déraciner de notre esprit l'idée que la plupart des républicains actuels ne sont que des farceurs !

Ont-ils assez crié, protesté, raillé, au sujet de ce qu'ils appelaient les hochets de la tyrannie, le luxe des cours. Ils avaient provision de traits malins et les décochaient sur cette pauvre monarchie. Dès qu'ils seraient au pouvoir, ils devaient réformer tout cela ; il n'y aurait ni larges galons, ni gros traitements, ni hautes statues. Les voilà au pouvoir, et les galons s'élargissent, les traitements grossissent, les statues s'élevant.

Depuis un mois, nous avon-eu, rien qu'en statues, celles de Thiers, de Denfert et d'Arago, sans parler de la statue de Charles Martel dont la commande a été faite, de la statue de Rabelais pour laquelle on amasse des fonds, et les cent vingt statues de personnages plus ou moins célèbres et municipaux que le conseil municipal a décidé de placer sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Il n'y a que ce misérable Charlemagne et cette malheureuse Jeanne d'Arc qui ne trouvent pas grâce. Qu'ont-ils fait pour la République ? Rien, n'est-ce pas ? Dès lors, à quoi prétendent-ils ?

Mais trêve de réflexions, abandonnons M. Thiers et M. Denfert aux discoureurs qui les ont accablés de leur éloquence ministérielle ; plaignons-les et passons à François Arago.

Cet illustre savant avait droit à un hommage de l'Institut, il devait tout à la science et la science lui devait beaucoup ; c'était donc une question à régler entre savants. On n'en a pas jugé de la sorte, et ce n'est pas le savant, mais l'homme politique que l'on a prétendu célébrer à Perpignan.

A ce titre, nous avons droit d'apprécier

cette manifestation en l'honneur d'un des membres de ce triste gouvernement de 1848, dont Proudhon pouvait dire le 28 avril, quelques semaines à peine après son installation :

« On l'a dit avec raison, les farces rétrospectives du gouvernement provisoire nous ont fait plus perdre en deux mois que les deux invasions de 1814 et 1815. Que sera-ce donc quand, de la farce, nous en serons venus à la tragédie ?... »

La tragédie venait dans la quinzaine suivante, et, par une singulière coïncidence, un des héros de la tragédie s'appelait M. Louis Blanc ; on l'accusait de vouloir prendre la place des héros de la farce, dont était M. F. Arago.

Aussi n'est-il pas étonnant que M. Louis Blanc, qui joue les tragiques, ait cru devoir, à l'heure même où l'on célébrait Arago qui joua la farce, s'offrir pour son propre compte une solennité à Marseille. Entre Arago et Louis Blanc, la querelle est durable, on le voit. Dans l'enquête Quentin-Bauchart qui eut lieu, par l'ordre de l'Assemblée constituante, en 1848, après les insurrections de mai et de juin, M. Arago, qui cependant avait été un des organisateurs de la fameuse commission des travailleurs, présidée par M. Louis Blanc, et dont le siège était au Luxembourg, n'hésita pas à rejeter sur M. Louis Blanc la responsabilité des désordres et déclara « que le Luxembourg avait été la cause de tout le mal. »

De leur côté, les amis de Louis Blanc ne jugèrent pas moins sévèrement la conduite des membres du gouvernement provisoire ; M. Emile Thomas rapporte dans son histoire des ateliers nationaux que l'on n'avait autorisé l'expérience des théories exposées par M. Louis Blanc que pour le perdre, et démontrer aux ouvriers que l'école du Luxembourg ne pourrait rien produire de bon. « Alors, écrit-il, les ouvriers désabusés pour l'avenir, leur idolâtrie pour M. Louis Blanc s'écroulerait toute seule, et désormais il perdrait ainsi tout son prestige, toute sa force, et cesserait d'être jamais un dan-

ger ! ». C'est à un membre du gouvernement provisoire que M. Thomas attribue ce langage.

Au lendemain de la grande manifestation ouvrière du 17 mars, le gouvernement provisoire se rendait au Luxembourg, et M. Arago, s'adressant aux députés du peuple, les « remerciait du fond de son cœur de la magnifique et imposante manifestation de la veille. »

« Vous avez montré au monde entier que nous avons résolu, dans notre pays, un problème qui semblait insoluble, que nous savons faire marcher de front l'ordre et la liberté ! »

Or, peu de semaines après, ces mêmes hommes et ce même Arago qualifient cette magnifique et imposante manifestation de FACTIEUSE ET USURPATRICE.

Lorsque l'émeute de juin éclata, c'est M. Arago qui fit tirer le premier coup de canon contre le peuple !

On comprend que M. Louis Blanc ait laissé à M. Ferry l'honneur de vanter M. Arago, homme politique.

L'œuvre du gouvernement provisoire, nous laissons à des républicains le soin de la juger.

Voici l'appréciation du Représentant du Peuple : « Le gouvernement n'avait qu'à savoir, vouloir, et oser ; le gouvernement n'a pas su, n'a pas voulu, n'a pas osé ; il a gaspillé près de deux mois de dictature révolutionnaire, d'un pouvoir sans exemple, sans précédent, sans frein, sans limites pour le bien qu'il pouvait faire. Ni le travail, ni le capital, ni la propriété ne sont satisfaits. Tout languit, tout s'arrête, tout meurt. »

Voilà Arago et son gouvernement : et c'est Proudhon qui parle ainsi.

Cette appréciation que l'histoire a ratifiée vaut bien sans doute le panegyrique de M. Ferry.

Chronique générale.

La journée du 21 septembre a été d'une fécondité luxuriante en discours et en ban-

quets. De l'est au midi, les trompettes municipales et militaires ont fait retentir l'hymne international, si cher au cœur de M. le général Gresley et de M. Louis Blanc.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les discours des ministres et autres orateurs politiques, et sur la scandaleuse manifestation révolutionnaire qui s'est produite à Marseille, en faveur de l'amnistie.

Tandis qu'une foule en délire, composée de cinq à six mille rôdeurs de la Cannebière, traînait le landau de M. Louis Blanc, au cri de Vive l'amnistie ! et en chantant la Marseillaise, le Chant du Départ..., cinq cents citoyens parisiens fêtaient dans diverses agapes démocratiques, en vidant pas mal de litres et en expectorant énormément de bêtises, l'anniversaire de la proclamation de la grande République !

Parmi ces politiciens de bas étage, qui mangeaient le veau et la salade traditionnels, caressant les souvenirs lugubres des sanglants épisodes de la première République, brillaient des amnésités.

Au banquet du Salon des Familles, on remarquait un fauteuil d'honneur vide ! Il était destiné à un citoyen cordonnier que la clémence de l'opportunisme n'a pas encore songé à rappeler de Nouméa !

Les amis de M. Gambetta accusent formellement M. Jules Simon d'avoir communiqué au Figaro sa conversation avec le rédacteur du Withhall-Review, seule façon, disent-ils, d'expliquer la coïncidence des deux publications. En résumé, on est de plus en plus monté contre M. J. Simon dans le camp opportuniste.

De ce côté également on déclare, à qui veut l'entendre, que le rétablissement du scrutin de liste est chose absolument arrêtée et qu'il n'y aura de résistance à cette grave réforme que « chez un petit nombre de députés qui mettent leur intérêt personnel au-dessus de celui de la République. »

Enfin, il y aura de la résistance : c'est ce que nous prévoyions. On verra bien si elle sera aussi faible qu'on le prétend.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA GOUTTE D'EAU

(Suite.)

II

Deux mois s'écoulèrent, deux mois de fêtes successives, de dépenses inouïes, mais intelligentes. Les plus ravissantes créations de l'art contemporain étaient rassemblées dans la demeure de l'ancien peaussier. Des tables, des vases, des candélabres de Ballin, des figurines en bronze de Caffieri ou de Coysevox, des tapis de la Savonnerie, de Beauvais et des Gobelins s'étaient sur les cheminées et les consoles. Les lustres de cristal foisonnaient. Figurez-vous, en un mot, le plus riche ameublement, tel qu'on en voyait chez les financiers du dix-huitième siècle, banquiers ou fermiers généraux.

A tout instant, il y avait bal ou concert, et Julienne recevait incessamment les hommages de jeunes gens qui cherchaient à lui plaire.

Parmi les soupirants qui papillonnaient autour de l'astre nouveau, on remarquait un ami du comte de Horn, gentilhomme de la plus haute noblesse

des Pays-Bas, allié aux premières familles de France et au Régent lui-même.

Le comte de Horn avait présenté cet ami à Vincent Bertoz, et, presque aussitôt, le charmant Laurent de Mille trouva le chemin du cœur de Julienne.

Né en Piémont, Laurent de Mille joignait la vivacité italienne à la mâle beauté du montagnard des Alpes. Il était svelte, élancé ; son teint un peu basané, ses yeux noirs aux regards doux, sa voix qui conservait l'accent étranger et méridional, lui donnaient un aspect séduisant, tel que personne ne mit en doute, au bout de quelques visites, son succès auprès de la fille de Bertoz.

En effet, le bruit d'un mariage projeté entre Julienne et Laurent ne tarda pas à se répandre dans tout Paris. Vers la fin de février, il fut décidé que l'on signerait le contrat. Le comte de Horn devait assister à cette solennité, qui devait suivre un bal magnifique, conformément aux usages de l'époque.

Je n'ai pas à entrer dans les détails de l'union des deux jeunes gens. Seulement, je constaterai que Julienne avait pour Laurent de Mille un « goût très-prononcé », selon l'expression usitée alors, et que Vincent Bertoz était pour ainsi dire affolé de son futur gendre, soit à cause des mérites pronés du Piémontais, soit en raison des satisfactions que lui procurait une noble alliance.

Bien d'autres parvenus eurent comme lui cette

faiblesse. Quoique la fortune de Laurent fût plus que modeste, malgré le don qu'ajoutait le comte de Horn, Bertoz ne fit aucune difficulté pour lui accorder la main de Julienne. Celle-ci se laissait aller doucement aux rêves d'une jeune fille lancée dans le tourbillon des grandeurs soudaines. Elle aimait le gentilhomme piémontais qui lui était destiné, comme s'il eût eu pour mission de l'initier aux joies du bonheur domestique et de quintupler ainsi les attraits de son avenir.

Que de prévenances dans les actes de Laurent vis-à-vis de Julienne ! Que d'attentions et de soins regardés comme preuve d'amour ! Le père et la fille s'applaudissaient de leur choix ; avec raison, sans doute, car tout le monde enviait le sort futur de M<sup>lle</sup> Bertoz, qui paraîtrait à la cour sous les auspices du cousin du Régent, qui aurait le tabouret à Versailles.

Aucun obstacle ne contraria les projets de mariage, jusqu'à la veille du jour où l'on devait signer le contrat et donner le bal annoncé.

La toilette de Julienne avait été commandée à la meilleure « faiseuse » du temps, et rien d'aussi éblouissant n'avait encore été confectionné en ce genre : une robe blanche, en gaze, littéralement couverte de fleurs naturelles et de perles fines, rehausserait la grâce de la fille de l'ancien peaussier. Les commensaux de Bertoz en parlaient par avance.

Mais le moment de livrer la robe-modèle arriva, sans que la couturière donnât signe de vie. On l'attendait impatientement, à l'hôtel de Bertoz, et, en présence de Laurent de Mille, les impatiences se manifestèrent, accompagnées de ces petites colères qui saisissent la femme la plus douce, quand une fournisseuse lui manque de parole.

— Donnez-moi l'adresse de la coupable, et je cours chez elle pour lui rappeler sa promesse, s'écria Laurent avec un empressement qui enchantait M. Bertoz, qui charma Julienne.

Fut dit, fut fait. Au bout d'une demi-heure, Laurent de Mille revint furieux, et, manifestant très-hautement sa colère :

— L'ouvrière n'a pas terminé sa tâche, sous le prétexte que son enfant est malade, dit-il en rentrant. Votre couturière va la secouer d'importance... A-t-on jamais vu pareille chose ! Être en retard pour une robe de cérémonie !... Oublier ce que l'on promet à une personne telle que mademoiselle !

— Le fait est que cela est ridicule et fort malaisé ! ajouta Bertoz, partageant la mauvaise humeur de son futur gendre.

L'entourage de Julienne émit des avis semblables. Une de ses femmes de chambre déclara qu'il fallait aller prendre la robe, pour la confier à une autre ouvrière, qu'il fallait agir vite...

— Oui, vous avez raison, déclara le gentil-

Il va se fonder prochainement à Bordeaux un journal radical et socialiste : la *Voix du Peuple*, qui sera l'organe officiel des Blanquistes.

Lundi, à son arrivée à Marseille, une réception enthousiaste a été faite à Blanqui. Il a traversé les principales rues, escorté par 20,000 personnes, chantant la *Marseillaise* et criant : « Vive Blanqui, martyr de la liberté ! Vive l'amnistie ! »

Une proposition va être déposée par le groupe de l'extrême gauche, dans le but d'obtenir ce que les révolutionnaires jacobins appellent les « franchises municipales. »

Par « franchises », les auteurs du projet n'entendent pas seulement le droit pour tous les conseils municipaux, sans exception, d'élire les maires. Tout ce qui concernera l'administration communale dépendrait exclusivement du conseil municipal, en supprimant complètement la nécessité d'obtenir l'approbation préfectorale.

#### LA RÉPARTITION DU COMITÉ DES 48.

On sait que la loi qui règle le système actuel des élections est une loi constitutionnelle. Par conséquent, la réforme préconisée depuis quelques jours par les journaux républicains, c'est-à-dire le rétablissement du scrutin de liste, exigera la réunion du congrès souverain.

La réunion du congrès a été annoncée, on s'en souvient, comme devant avoir lieu vers le mois d'août prochain, afin que la Chambre pût être dissoute en octobre suivant.

Le scrutin de liste ne sera pas la seule réforme que les républicains veulent opérer.

Les sénateurs et députés qui ont la direction des groupes de l'Union républicaine, de la gauche républicaine et de l'extrême gauche, se sont entendus pour la formation d'un comité extra-parlementaire, c'est-à-dire qui n'aura point la qualité d'une commission officielle, lequel comité sera chargé d'étudier un projet de révision de la Constitution.

Il paraît que cette idée a gagné beaucoup de terrain depuis l'avènement de M. Grévy.

Premier point : Suppression du Sénat ;  
Second point : Adoption du scrutin de liste ;

Troisième point : Création d'un comité de salut public chargé de surveiller les ministres et de préparer, toutes les fois que besoin sera, leur mise en accusation ;

Quatrième point : Le Président de la République ne sera élu que pour un an.

L'Assemblée unique opérera ensuite, en vertu de sa souveraineté, toutes les réformes révolutionnaires imaginables.

Le drapeau tricolore flotte aujourd'hui sur le palais des Tuileries, devenu le siège

de la préfecture de la Seine et de l'administration municipale de Paris.

Nous avons en même temps le programme opportuniste des ministres, le programme radical et socialiste de M. Louis Blanc ; ce programme est développé et propagé par les groupes socialistes parisiens. Voici le résumé éditant de leurs dernières propositions :

1° Nécessité de poursuivre la scission absolue entre les ouvriers et les bourgeois, même les bourgeois radicaux ;

2° Demander le développement absolu des facultés physiques, morales et intellectuelles de tous les êtres humains ;

3° Exiger que le fruit intégral du travail soit garanti à chacun par la possession collective du sol et de tous les instruments de production ;

4° Enfin, proclamer la nécessité de l'autonomie des communes et des corporations, et leur fédération dans la République sociale et universelle ;

5° Ce que nous voulons, c'est l'égalité sociale garantie par l'appropriation collective du sol et de tous les instruments de travail ;

6° Tout honnête homme accorde le respect aux vaincus de la troisième défaite du prolétariat (la Commune).

#### LE BANQUET DU 29 SEPTEMBRE ET M. HERVÉ, DU *Soleil*.

Nous avons déjà annoncé le banquet qui doit avoir lieu le 29 septembre, dans le domaine de Chambord, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du chef de la maison de France.

Les honorables organisateurs de ce banquet ont eu l'heureuse inspiration d'y convier non-seulement les notabilités royalistes, les hommes de tout rang, connus par leur dévouement de vieille date à la légitimité, mais aussi des hommes naguère très-indifférents à notre cause, pour ne pas dire plus, et qui, éclairés par les événements, voient maintenant dans la restauration de la monarchie traditionnelle l'unique garantie possible de l'ordre, de la liberté, de la paix civile et de l'honneur national.

C'était se conformer à la pensée invariable de M. le comte de Chambord, qui ne veut être le roi « ni d'une classe ni d'un parti. »

Sur ce point, nos renseignements sont positifs, et nous connaissons dans le département de Loir-et-Cher des propriétaires-cultivateurs, des fermiers, des hommes de toute condition, que le fantôme de « l'ancien régime » avait tenu jusqu'ici éloignés de la légitimité, et qui ont exprimé l'intention de prendre part au banquet du 29 septembre.

Mais les organisateurs ont cru pouvoir sans inconvénient faire franchir à quelques-unes de leurs lettres d'invitation les limites du département. Le fait n'a rien de surprenant ; un banquet donné à Chambord peut bien n'avoir pas un caractère exclusivement local.

cette phrase, le gentilhomme piémontais vit qu'il ne fallait pas insister. Il craignit même d'avoir été trop loin, et, radoucissant le ton, il dit adroitemment :

— J'ai tort assurément ; mais tout ce qui touche à votre personne, tout ce qui nuit à votre beauté, tout ce qui se met à la travers de vos desirs m'est odieux... Mon affection exagère peut-être le mal... Pardonnez-moi... Pardonnez à celui qui ne vit que pour vous !

En parlant ainsi, Laurent de Mille lança un tendre regard à Julienne, qui lui présenta aussitôt sa main à baiser, et qui parut subjuguée par son fiancé, si éloquent en paroles d'amour.

On cessa de s'occuper de la robe en question. La journée se passa à faire des emplettes ; jusqu'au soir Julienne et son père visitèrent les magasins les plus renommés de Paris.

Le lendemain, dix heures avaient sonné sans que la robe attendue fût apportée. Aucune nouvelle de la couturière. M. Bertoz manifesta son mécontentement. Julienne, cette fois, parut tout à fait contrariée. Les domestiques mêlèrent leurs plaintes à celles de leur maître. Pour les habitants de l'hôtel, il était évident que la charmante Julienne ne signerait pas son contrat de mariage d'une façon convenable, puisqu'il lui manquerait la plus importante partie de sa toilette extraordinaire.

En tout cas, il est aujourd'hui certain que M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*, a reçu une de ces lettres ; nous le savons par la réponse qu'il a jugé à propos de publier dans son journal, et que le *Figaro* et le *Gaulois* ont également insérée.

M. Edouard Hervé refuse l'invitation qui lui avaient adressée MM. le marquis de Rancongne, le comte de Salaberry et le comte Fr. de Marcé, et cela par un motif politique ainsi exposé dans sa réponse :

« Messieurs, vous me faites l'honneur de m'inviter au banquet de Chambord ; je sens comme je le dois le prix de cette invitation, ainsi que les éloges infiniment trop flatteurs dont vous voulez bien l'accompagner. J'aurai cependant la franchise de vous dire l'inconvénient qu'offrirait, suivant moi, ma présence à cette réunion.

« Vous ne voulez certainement pas créer une équivoque ; ne vous y trompez donc pas : faire asseoir dans cette circonstance à côté des chefs du parti, où vous tenez une place si honorable par le dévouement et la fidélité, le modeste journaliste auquel vous vous adressez et qui n'a d'autre mérite, s'il en a un, que celui de traiter sérieusement les choses sérieuses, ce serait dire implicitement qu'un accord est fait, non pas un accord vague et général, mais un accord formel et précis pouvant servir de base à une action politique.

« Or, je suis obligé de constater qu'un tel accord n'existe pas et qu'il paraît même plus éloigné que jamais. Souffrez donc, messieurs, que je décline l'honneur qui m'est fait et veuillez agréer, etc. »

Le *Figaro* s'empare de ces déclarations qui sont, nous avons tout lieu de le croire, purement personnelles à M. Hervé, et présente cette lettre comme « l'événement du jour, comme un document politique de la plus haute importance. »

Si le directeur du *Soleil* avait eu l'intention de rédiger un manifeste, après s'être concerté avec ses conseils et ses amis, il l'aurait indiqué assez clairement pour que personne ne s'y méprît. La droiture de son caractère garantit l'exactitude de nos appréciations.

A l'occasion de ce refus, l'*Espérance du peuple*, de Nantes, s'écrie :

« M. Hervé, homme politique, n'est-il, comme il le prétend, qu'un modeste journaliste ? Alors la manifestation à laquelle il se livre est le comble de l'orgueil. A-t-il derrière lui les princes d'Orléans, dont il est l'ami ? Qu'il nous montre son mandat. En matière sérieuse, il faut apporter des pièces sérieuses. La déclaration du 5 août 1873 jusqu'ici n'a jamais été annulée ; seule elle subsiste. Est-il le mandataire des ducs qui ont écarté le Roi en 1873 et fait la République en 1875 ? En ce cas, nous sommes en face du manifeste d'un parti qui craint de mourir. Evidemment le rédacteur en chef du *Soleil*, à tort ou à raison, considère comme fondée la dernière hypothèse.

« Ma présence au banquet de Chambord, dit M. Hervé, « signifierait implicitement qu'un accord est fait, non pas un accord vague et général, mais un accord formel

» et précis pouvant servir de base à une action politique. Or, je suis obligé de constater qu'un tel accord n'existe pas, et qu'il paraît même plus éloigné que jamais. »

« L'endurcissement des constitutionnels est pénible à constater, mais cette fois, du moins, une personne ne pourra répéter les injustes accusations lancées en 1873 contre M. le comte de Chambord. Ce n'est pas lui qui repousse les constitutionnels ; ce ne sont pas ses amis qui cherchent à s'isoler. Loin de là, ils tendent la main à tous les Français, et leur disent : La République conduit la France à sa ruine, vous le voyez comme nous ; comme nous, vous croyez que la France ne pourra être sauvée qu'en rétablissant la royauté, venez donc avec nous boire à la santé du Roi.

« — Non, répondent les constitutionnels, nous n'irons pas nous asseoir à votre table, nous ne boirons pas à la santé du roi.

« La France saura sur qui pèse la responsabilité d'une scission regrettable.

« L'accord n'est pas fait, dit le rédacteur du *Soleil*. Est-ce vrai ? Sur quel point existe-t-il des dissensions assez graves pour excuser un pareil éclat ? »

Le fait qui se passait l'autre jour dans la Lozère et que nous avons stigmatisé vient de se reproduire avec le même caractère d'arbitraire et d'intolérance religieuse.

Une retraite annuelle des institutrices du diocèse de Limoges était annoncée pour le 24 septembre. M. le préfet de la Haute-Vienne s'empresse d'écrire à l'inspecteur de l'académie :

« Limoges, 20 septembre 1879.  
« Monsieur l'inspecteur, je suis informé qu'une convocation a été adressée aux institutrices de la Haute-Vienne pour les inviter à assister, du 24 au 28 courant, à des exercices religieux, des instructions et des conférences qui auront lieu dans la maison occupée à Limoges par les Sœurs de la Croix.

« Je vous prie de faire connaître d'urgence aux fonctionnaires placés sous votre direction, inspecteurs primaires, instituteurs et institutrices, que chacun d'eux, isolément, est libre, sous sa responsabilité, d'employer à son gré le temps de ses congés ou vacances ; mais qu'il leur est formellement interdit de se rendre ou de se trouver soit en corps, soit en groupe, à des convocations quelconques qui n'émanent pas de leurs chefs professionnels.

« C'est là, monsieur l'inspecteur, une règle nécessaire de discipline et de hiérarchie, et il n'y a pas un personnel de fonctionnaires à qui elle ne soit applicable.

« Vous voudrez bien y tenir très-fermement la main pour ce qui vous concerne.

« Agréez, monsieur l'inspecteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le préfet de la Haute-Vienne,  
« J. MASSICAULT. »

La morale de cette lettre est celle-ci : Vous êtes libres de faire pendant vos vacances ce

homme piémontais... Tant pis pour cette paresseuse !...

— Ah ! monsieur de Mille, objecta doucement Julienne d'un ton de reproche, que mitigeait une moue charmante à l'adresse de Laurent... Le moyen de travailler quand il faut en même temps soigner un malade !... un enfant qui souffre et qui pleure !

— Le premier devoir est de contenter ses pratiques, répliqua aussitôt Laurent de Mille... Au surplus, mademoiselle, je me mêle ici de choses qui ne me regardent pas... Si un de mes fournisseurs se comportait de la sorte, je saurais comment m'y prendre pour ne point souffrir de son caprice ou de sa mauvaise volonté... Je vous en réponds... Il s'exécuterait !

— N'en parlons plus, observa Bertoz... Ma chère enfant, il n'y a qu'un retard de quelques heures. Peut-être il se peut que demain tu aies ta robe si l'ouvrière passe la nuit...

— Qui l'empêche de passer la nuit ! s'écria Laurent avec une croissante colère... Vertudieu !... Cette femme est donc bien douillette !...

— Monsieur de Mille, objecta de nouveau Julienne... Elle a dû veiller déjà beaucoup... Ne soyez pas si exigeant, je vous en prie... Pour rien au monde je ne voudrais abuser du malheur des autres !...

A la manière dont la fille de M. Bertoz prononça

Vers onze heures, M<sup>lle</sup> Bertoz appela une de ses femmes de chambre, celle qui ordinairement l'accompagnait en ville.

— Manette, habillez-moi ; puis nous irons ensemble chez l'ouvrière... Nous saurons au juste les causes de ce retard.

Manette obéit. Julienne revêtit un costume fort simple, et les deux femmes se rendirent chez la couturière, où elles prirent l'adresse de l'ouvrière ; puis elles coururent au logis de celle qui faisait attendre la robe tant désirée et éveillaient tant de colères.

Alors plus qu'aujourd'hui les artisans habitaient de vieilles et sales maisons sans air, sans espace, sans lumière, où se voyaient des allées et des corridors sombres, où les murs étaient parfois ruisselants d'humidité.

Les marches, extrêmement usées, d'un escalier étroit, rendaient l'ascension difficile jusqu'à la chambre de M<sup>lle</sup> Bertrand, ouvrière, laquelle travaillait dans un véritable taudis.

— Est-il possible, remarqua Julienne, que l'on confectionne ici des toilettes brillantes ? Cette femme ne gagne donc pas assez pour demeurer dans une maison en meilleur état ?

— Je ne sais, dit Manette, ce que M<sup>lle</sup> Bertrand gagne à son métier ; mais je n'ignore pas, mademoiselle, que les grandes faiseuses gardent pour

elles à peu près tout le gain... Il faut vivre, nourrir une famille, et l'existence des petites gens est si pénible à Paris !... Les personnes de haute condition ne s'en doutent pas.

M<sup>lle</sup> Bertoz et sa femme de chambre échangeaient quelques paroles sur ce sujet avant d'arriver au cinquième étage. Elles frappèrent à une porte verrouillée. La clef était dans la serrure. Une voix dolente cria :

— Ouvrez !  
Julienne tourna la clé, poussa la porte et entra suivie de Manette.

Quel spectacle désolant s'offrit à leurs regards ! Au pied d'un berceau d'osier se tenaient M<sup>lle</sup> Bertrand, un petit garçon de quatre ans environ et une jeune fille de treize ans dont la pâleur était effrayante. La mère pleurait en cousant un talbot sur une jupe de gaze placée dans une serviette qui couvrait ses genoux amaigris ; la jeune fille vidait une potion dans une tasse et s'apprêtait à faire boire au malade le breuvage ordonné ; le petit garçon, jouant avec des osselets, regardait tout à tour, avec des yeux effarés, sa mère et sa sœur, et il éprouva une sorte de peur à l'entrée des inconnues.

(A suivre.)

AUGUSTIN CHALLAMEL.

qui vous plaira, mais avec l'estampille de l'administration.

La liberté sous la République ne va pas au delà de ces limites.

Un amusant sous-préfet, c'est celui de Château-Chinon. Appelé à présider un comice agricole à Moulins-Engilbert, ce fonctionnaire drôlatique a prononcé un petit discours dont voici le passage le plus remarquable :

« Il ne m'appartient pas, après le discours de M. le président du comice, de vous parler agriculture, et pourtant je dois vous dire aussi quelques mots. Si l'emploi de certains engrais, si des croisements bien faits ont déterminé le progrès de l'agriculture, il y a quelque chose qui les a déterminés encore plus : la liberté ! »

La liberté républicaine assimilée à un engrais ! M. Gueneau (prière de ne pas prononcer : Guano) est maladroit, mais profond philosophe. Cette liberté, en effet, a toutes les propriétés des meilleurs fumiers.

Agriculteurs, amendez vos champs avec de la liberté républicaine.  
(En vente chez M. Margue et Co.)

### Etranger.

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne, 22 septembre, soir, à l'Agence Havas :

« M. de Bismark a conféré aujourd'hui avec le comte Andrassy et le baron Haymerlé, depuis midi jusqu'à une heure et demie.

» Il a été reçu ensuite en audience par l'empereur. L'entretien a duré trois quarts d'heure.

» A deux heures et demie, M. de Bismark, accompagné par le comte Andrassy, a rendu visite au comte de Taaffe, et ensuite à la baronne de Haymerlé. De là, le chancelier allemand, toujours en compagnie du comte Andrassy, est revenu à son hôtel.

» A trois heures précises, l'empereur est arrivé à l'hôtel, salué à son passage par les applaudissements d'une foule nombreuse. M. de Bismark attendait l'empereur dans le vestibule de l'hôtel et s'est incliné profondément devant Sa Majesté.

» L'empereur a tendu la main au chancelier et s'est rendu avec lui dans l'appartement occupé par sa famille. La visite impériale a duré une demi-heure.

» A quatre heures et demie a eu lieu le départ pour le dîner de gala, donné au château de Schönbrunn. M. de Bismark était en uniforme de gala. Après dîner, l'empereur a tenu cercle pendant une heure.

» L'empereur, qui part ce soir, à neuf heures et demie, pour aller chasser demain en Styrie, a pris congé du chancelier allemand.

» Il y a dîner demain chez le comte Andrassy. Une excursion à Kablenberg, par le Zuhurbahn (chemin de fer à roue dentée) est projetée pour après-demain.

» M. de Bismark quittera Vienne probablement jeudi.

» La princesse de Bismark a dîné aujourd'hui chez la princesse de Reuss. Elle va ce soir au théâtre de la cour.

» M. de Bismark ne quitte plus aujourd'hui son appartement.

Les journaux officieux annoncent que, dans la conférence qu'ont eue lundi le prince de Bismark et le comte Andrassy, les deux hommes d'Etat ont soumis la situation européenne à un examen approfondi et sont arrivés à la conclusion que les intérêts de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne s'accordaient dans toutes les questions européennes actuellement pendantes, et que le groupement actuel des Etats de l'Europe est tel que, sans aucun doute, les intérêts des deux empires seront sauvegardés d'une façon pacifique.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Les fraîcheurs de septembre se sont déjà fait sentir depuis plusieurs jours; mais les deux dernières matinées ont passé les limites de la fraîcheur et sont devenues froides. Le vent soufflait hier du nord-ouest et le thermomètre était descendu ce matin à 5 et 6 degrés au-dessus de zéro.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Le désespoir, causé par la crainte qu'exerce l'envahissement du phylloxera dans la Vienne, fait probablement tourner la tête de certains viticulteurs. On ne saurait en douter en présence du fait suivant :

» Il y a huit jours, le délégué du ministère de l'Agriculture et du Commerce, M. de Lapparent, faisait une conférence sur le phylloxera à Jaulnay.

» Or, il paraît que plusieurs des auditeurs, au lieu de faire leur profit des conseils qui leur étaient donnés, prirent une attitude des plus inconvenantes vis-à-vis de M. de Lapparent, parlant plus fort que le conférencier et forçant pour ainsi dire le maire, par le bruit qu'ils faisaient et les interpellations qu'ils adressaient à M. de Lapparent, à lever la séance.

» Ce n'est pas tout. Il y a également d'autres communes dans la Vienne dont les vignes sont phylloxérées et dont les habitants s'opposent aux études que veulent faire les membres de la commission.

» Tout cela est déplorable et on ne saurait s'élever contre ces entraînements insensés qui font voir à certains vigneronnes ennemis là où il n'y a en réalité que des amis et des hommes qui font leurs efforts pour arrêter l'invasion d'un fléau terrible. Leur devoir serait au contraire de favoriser par tous les moyens possibles et d'aider de tout leur pouvoir ceux qui ont accepté la mission de défendre les vignes et les vigneronnes contre les dévastations d'un terrible insecte. »

#### CHINON.

Samedi dernier, le nommé Xavier Roy, forgeron, demeurant à la Rochette, commune de Chinon, avait ramassé dans la campagne une certaine quantité de champignons, appelés *clouettes* dans le pays. Il les fit préparer pour le souper, et lui, sa femme et ses deux enfants en mangèrent. Quelques heures après, tous quatre éprouvèrent de violentes coliques.

Transportés à l'hôpital de Chinon, ils y ont reçu les soins les plus dévoués. Mais leur situation ne s'est pas améliorée et on désespère de les sauver.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

#### POITIERS.

Mignon en prison. — A la grande satisfaction de ses gardiens, Mignon a recouvré son appétit; il mange et dort bien.

On a renoncé à lui mettre les menottes qu'il ne veut pas garder, et que, depuis sa réintégration à la prison, il continuait à ôter comme par le passé.

Renfermé dans une cellule qui présente toute sorte de sécurité, des entraves aux pieds, soumis à de nombreuses visites, il semble ne plus penser à prendre congé de ses gardiens. Malgré tout cela, ceux-ci ne s'y fient pas.

Il paraît que bientôt Mignon comparaitra devant le tribunal correctionnel pour avoir à répondre de sa dernière évasion.

(*Journal de la Vienne.*)

#### TOURS.

Un grave accident est arrivé dans la nuit du 22 au 23, vers 40 heures 1/2, sur le chemin de fer, entre Villeperdue et Sainte-Maure. Le garde de nuit Fontaine, Claude, âgé de 54 ans, marié, sans enfant, demeurant à Villeperdue, a été surpris sur la voie, à la rencontre de deux trains de marchandises, et horriblement blessé à la hanche et à la jambe droite.

Il est resté sur la place jusqu'à une heure du matin, sans pouvoir se faire entendre. Il a été transporté vers 9 heures à l'hôpital Saint-Gatien, à Tours.

Ce malheureux souffre horriblement et son état inspire les plus vives inquiétudes.

— On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La cherté du vin, dont le prix vient d'être porté à 60 centimes le litre par un certain nombre de débitants de Tours, ne calme point l'ardeur de messieurs les ivrognes. Avant-hier, on a conduit au violon trois de ces amateurs de la bouteille, qui avaient bu de façon à compromettre leur équilibre et leur raison. Hier, on en a arrêté quatre autres, qui causaient du scandale sur la voie publique.

» Un de ces individus nommé René Duguet, est originaire du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire). Se trouvant à Tours, nous ne savons pour quel motif, il avait fait de

longues stations dans les cabarets, si bien que le soir ses jambes décrivait dans la rue Royale les festons les plus capricieux. Dans sa marche errante, il paraissait chercher un endroit pour s'y reposer.

» Se trouvant près d'une grande porte, il entre sans façon, et ayant avisé un bureau, il y pénètre et se laisse choir sur un banc, en poussant un profond soupir de satisfaction.

» Sans s'en douter, René Duguet venait de se réfugier dans le bureau de la gendarmerie.

» Le gendarme qui était de service l'interpella et lui demanda ce qu'il voulait. Mais Duguet avait tellement bu que sa langue était paralysée et qu'il ne pouvait articuler un seul mot. On le conduisit au violon, où quelques heures d'une bienveillante hospitalité lui rendirent l'usage de la raison et de la parole.

» Le matin, en sortant de cet asile, il était tout penaud et jurait que pareille aventure ne lui arriverait plus.

» Procès-verbal a été dressé contre lui pour ivresse manifeste. »

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. CHAVANNES.

Dimanche 28 septembre 1879.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE  
Début de la troupe de comédie.

## LE BOSSU

Ou le Petit Parisien

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Voilà son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### Faits divers.

L'ÉMULE DE BILLOIR.

La *Gazette des Tribunaux* confirme les détails que nous avons déjà donnés sur l'affaire Prévost et y ajoute de curieux renseignements que nous reproduisons :

Les magistrats chargés de l'instruction de l'affaire Prévost recherchent en même temps, ainsi que nous l'avons dit, les traces de la femme Adèle Blondin, ancienne maîtresse de l'assassin.

Cette femme, disparue dans la nuit du dimanche-gras de l'année 1876, avait l'habitude de porter sur elle, le plus souvent cousus dans ses vêtements, ses obligations et ses billets de banque qui représentaient une somme assez forte.

Le dimanche-gras, dans la soirée, la femme Blondin annonçait à sa concierge et à ses voisins qu'elle allait dîner avec Prévost; elle pria même sa concierge de vouloir bien remonter dans sa chambre pour y chercher sa montre qu'elle avait oubliée. Pour se rendre à ce rendez-vous, la femme Blondin avait fait des frais de toilette et portait même un châle d'une certaine valeur.

Cette femme ne rentrerait pas le lendemain à son domicile, et toutes les recherches faites pour la retrouver demeurèrent sans résultat.

Quelques jours après, on retirait de la Seine le cadavre d'une femme sans tête. Ce cadavre ne serait-il pas celui de la maîtresse de Prévost? C'est là ce que la justice cherche à établir aujourd'hui.

Avant-hier, une femme se présentait chez le juge d'instruction chargé de l'enquête et lui remettait un châle qu'elle déclarait avoir acheté à Prévost pour la somme de 20 fr.

Ce châle, laissé à la disposition de la justice, a été montré à plusieurs témoins qui tous l'ont reconnu comme étant celui que portait la femme Blondin le soir du dimanche-gras.

M<sup>me</sup> Touratier, sœur de la femme Blondin, a également affirmé que ce châle avait bien appartenu à sa sœur.

Quelques jours avant celui de sa disparition, la maîtresse de Prévost avait vendu pour 4,000 francs de titres au porteur, dont on n'a retrouvé aucune trace. On a déposé à son nom à la Caisse des dépôts et consignations après la vente par autorité de justice une somme de 28,000 francs en titres nominatifs.

Un témoin habitant la même maison que cette femme, rue de la Rose, affirme que le dimanche-gras elle avait, en se rendant chez Prévost, pour 6,000 francs de valeurs et plusieurs billets de banque de 4,000 fr.

Or c'est à cette époque que Prévost demanda et obtint de son administration un congé de quinze jours pour aller, disait-il, dans son pays régler des affaires de famille. Absent pendant quelques jours de son domicile, où il logeait en garni, il s'empres- sait, dès son retour, de quitter cette maison et allait s'installer rue Riquet, dans un petit logement qu'il meublait à ses frais, et répondait aux personnes qui le questionnaient sur ce revirement de fortune : « Je viens de faire un petit héritage. »

Tous ces points seront éclaircis avant peu par l'enquête qui se poursuit activement.

L'assassin est très-abattu, il a fréquemment des crises de larmes et parfois est très-agité. La justice, désirant réunir promptement tous les éléments constatant la culpabilité de Prévost au sujet de la disparition de sa maîtresse, les interrogatoires ont été momentanément suspendus.

### Dernières Nouvelles.

Paris, 24 septembre.

M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, a formellement déclaré, devant témoins, que la lettre dans laquelle il refuse l'invitation au banquet légitimiste a été écrite sous l'influence d'un sentiment personnel et qu'il n'a consulté personne avant de répondre.

D'après la visite faite aujourd'hui par les architectes au Palais-Bourbon et au Luxembourg, il paraît à peu près certain que la rentrée des Chambres ne pourra pas s'effectuer avant le 2 ou le 3 décembre.

Toulon, 24 septembre, soir.

La *Vire*, venant de la Nouvelle-Calédonie, avec des amnisties, entre en rade à Port-Vendres.

Montbéliard, 23 septembre, soir.

Aujourd'hui a eu lieu le grand déjeuner offert par M. Viette au haut Lomont.

Plusieurs toasts ont été prononcés par MM. Viette, général Wolff, Oudet, Henri Martin.

Le ministre prend la parole à son tour et prononce un discours chaleureux et éloquent, fréquemment interrompu par les vives acclamations des assistants.

Au retour, les voitures sont obligées de s'arrêter à chaque village; tous sont pavés, toutes les maisons sont enguirlandées, des arcs de triomphe sur la route avec ces inscriptions : Vive la République! Vive l'article 7!

Partout la population se porte au devant du ministre, conseil municipal en tête. Les musiques jouent la *Marseillaise*.

On traverse ainsi les communes de Bramont, de Glay, Meslières, Hérimoncourt, Séloncourt, Audincourt. Le ministre s'arrête à chacune d'elles pour répondre aux allocutions des maires.

A Séloncourt, une députation de jeunes filles vient offrir des bouquets au ministre et aux invités.

Demain, le ministre part pour Belfort. Il ira après-demain à Ronchamp, dans la Haute-Saône, visiter les incendiés.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

### COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. 50; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 58 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

#### Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 56 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 46 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
8 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### GARE DE SAUMUR

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	omnibus-mâle
1 —	25 —	soir,
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.

3 heures	30 minutes	du matin, direct-mâle.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	40 —	express.
12 —	40 —	soir, omnibus-mâle
4 —	44 —	omnibus-poste.
10 —	38 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %			Crédit Foncier colonial	460		Canal de Suez	750	10
3 % amortissable	86	40	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1110		Crédit Mobilier esp.	1183	
4 1/2 %	113	50	Obligations foncières 1877	387	50	Société autrichienne	580	3 75
5 %	118	40	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	735		OBLIGATIONS.		
Obligations du Trésor	515		Crédit Mobilier	700	10	Orléans	388	25
Dép. de la Seine, emprunt 1857	335		Crédit Foncier d'Autriche	740	5	Paris-Lyon-Méditerranée	385	
Ville de Paris, oblig. 1855-1857	514		Est	740	10	Est	383	
— 1865, 4 %	530		Paris-Lyon-Méditerranée	1165		Nord	391	75
— 1869, 3 %	413		Midi	870	1 25	Ouest	385	50
— 1871, 3 %	405		Nord	1482	7 50	Midi	384	25
— 1875, 4 %	526		Orléans	1183		Paris (Grande Ceinture)	398	50
— 1876, 4 %	531		Ouest	787	50	Paris-Bourbonnais	385	
Banque de France	3310		Compagnie parisienne du Gaz	1322	50	Canal de Suez	573	
Comptoir d'escompte	922		C. gén. Transatlantique	660	50			
Crédit agricole								

Tribunal civil d'Angers.

Etudes de M<sup>e</sup> AUNILLON, notaire à Saint-Mathurin, et de M<sup>e</sup> MALÉCOT, avoué à Angers.

### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

### DE DIVERS

### IMMEUBLES

Situés communes de la Ménière et des Rosiers.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix-neuf octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi, en l'une des salles de la Mairie de la commune de la Ménière, par le ministère de M<sup>e</sup> AUNILLON, notaire à Saint-Mathurin, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M. Georges-Eugène Loizeau, courtier de commerce, demeurant à Bordeaux, Cours-des-Fossés;

2° M<sup>le</sup> Léontine Loizeau, propriétaire, demeurant au Moulin-Neuf, commune de Saint-Rémy-la-Varenne;

3° M<sup>lle</sup> Louise Loizeau, épouse de M. Louis Denou, marchand charcutier, et celui-ci joint pour assister et autoriser sa femme et pour la validité de la procédure vis-à-vis d'elle, demeurant ensemble à Châteauneuf-sur-Sarthe;

Les sus-nommés demandeurs, poursuivant la vente, ayant pour avoué près le tribunal civil d'Angers, M<sup>e</sup> Malécot, avoué près ce tribunal, demeurant dite ville, rue Saint-Michel, 23;

En présence de :

M. François-René Lefrère, marchand armurier, demeurant à Châteauneuf-sur-Sarthe;

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de demoiselle Léontine-Françoise-Marie Lefrère, sa fille unique, issue de son mariage avec dame Léontine-Marie Loizeau, décédée;

Défendeur co-licitant, défaillant faute d'avoir constitué avoué;

Et M. Louis-Marie Laisis, chapelier, demeurant à Châteauneuf-sur-Sarthe; Celui-ci comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Lefrère, ci-dessus nommée;

Et en exécution d'un jugement rendu entre les parties, par le tribunal civil d'Angers, le dix-huit août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré et signifié;

Il sera procédé, aux jour et heure

ci-dessus indiqués, en l'une des salles de la Mairie de la commune de la Ménière, par le ministère de M<sup>e</sup> Aunillon, notaire à Saint-Mathurin, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, et après l'accomplissement des formalités prescrites en pareil cas par la loi, des divers immeubles ci-après désignés, situés communes de la Ménière et des Rosiers, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Violette-Anne-Louise Demorand, propriétaire, veuve de M. Louis-Joseph-Pierre-Jacques Loizeau, décédée à Saint-Rémy-la-Varenne, le vingt-un mars mil huit cent soixante-neuf.

### DÉSIGNATION

**Des biens à vendre et mises à prix.**

Les immeubles à vendre sont situés commune de la Ménière, arrondissement d'Angers, et commune de Rosiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), et consistent en :

Commune de la Ménière.

Une maison d'habitation, construite en pierres; composée de deux chambres à feu, dont une avec four, grenier au-dessus, couvert en ardoises.

Une écurie à la suite, également construite en pierres.

Un hangar en terrasse et colombier, couvert en ardoises.

Une étable construite en pierres, aussi convertie en ardoises.

Cour et terrain, partie en jardin et partie en terre labourable, planté de vignes et d'arbres fruitiers.

Lesdits immeubles, situés au lieu dit la Gangnerie, et portés au cadastre sous les numéros 124 p, 125 p, 126 et 131, section D, pour une contenance de vingt-neuf ares trois centiares.

Et, en outre, une petite pâture avec une inare, sise au lieu dit la Maltrie, comprise au cadastre sous le numéro 545 p, dite section D, pour une contenance de trois ares soixante centiares.

Tous ces immeubles forment un seul tenant, d'une figure irrégulière, et joignant au levant la route de la Maltrie, au midi le chemin de fer, au nord M. Chaillou, au couchant le chemin de fer et M. Chartrain.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci. . . . . 2,500 fr.

Commune des Rosiers.

Un morceau de terre, nommé le Pré-Barbureau ou Clos-Barbel, porté au cadastre sous le numéro 789, section C, pour une contenance de un hectare quarante-six ares trente-deux centiares, et joignant au levant le chemin de la Motte, au nord M. Turleau, au couchant l'hos-

A reporter. 2,500 »

Report. 2,500 »  
pice de Beaufort et au midi les représentants de M<sup>me</sup> Doublard.

Mise à prix, huit mille francs, ci. . . . . 8,000 »

Ce morceau de terre pourra être divisé en plusieurs lots, qui seront indiqués au moment même de l'adjudication, s'il y a lieu, et composés suivant les convenances des vendeurs et des acquéreurs.

Total des mises à prix : dix mille cinq cents francs, ci. . . . . 10,500 »

outre les frais et les charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1° En l'étude de M<sup>e</sup> MALÉCOT, avoué poursuivant, rue Saint-Michel, 23, à Angers;

2° En celle de M<sup>e</sup> AUNILLON, notaire à Saint-Mathurin, dépositaire du cahier des charges et commis pour faire l'adjudication.

Extrait certifié par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Angers, le vingt-quatre septembre mil huit cent soixante-neuf.  
L.-A. MALÉCOT.

Enregistré à Angers, le vingt-quatre septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
(497) Signé: BLANCHON-LASSERVE.

### A LOUER DE SUITE

#### UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Brecq.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

#### PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

### A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

### TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT

MAISON SURE.

S'adresser à M<sup>me</sup> PERDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

#### APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

### A LOUER

#### GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. B. PLESSIS, même maison.

LA CHASSE EST INTERDITE sur la Terre de la Presaye, commune de Vivy. (498)

UN HOMME SÉRIEUX désire trouver un emploi comme comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

### COMMISSIONNAIRES PUBLICS

#### R. BELON

DIRECTEUR

Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers,

Rue d'Orléans, 45.

BUREAU: Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.

M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

IL A ÉTÉ PERDU, il y a environ un mois, du Pont-Fouchard au bois de Pocé, par le chemin des Sables, UN ALBUM DE MUSIQUE. Le rapporter au bureau du journal; il y aura récompense.

### NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.



la Boîte 3 fr. SEUL EN 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph. n, 18 Montmartre, Paris. EXIGER Marquise Schlumberg, seule garantie de pureté. Dépôt à Saumur, ph<sup>e</sup> GABLIN.

### INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

### L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus complets SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TITRES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encasement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE 99, rue Richelieu, 99 PARIS

Saumur, imprimerie P. GODET.